

# LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

**NEUVIÈME ANNÉE N°1001 DU 20 MARS 2014**

1801/2014 : 213<sup>e</sup> ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

## NOTRE CITATION DE LA SEMAINE

« L'ambition, c'est la richesse des pauvres ».

MARCEL PAGNOL

Le 50<sup>e</sup> numéro de l'année 2014

**2014**

**ANNÉE DES CHÔMEURS**

**ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE**

**SORTIR DE  
L'IMPASSE  
COLONIALE ET DÉPARTEMENTALE**

1

**LA NATION N° 1001 / JEUDI 20 MARS 2014**

# LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 8

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 12

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 15

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 18

L'AGENDA page 20

Nombre de pages :23

# LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :**  
22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

## ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

## RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila ; Wesley Aminata.**

**SUIVEZ NOUS SUR LE WEB :** <http://guadeloupeconvention.typepad.com/lanation/>

# AFFAIRES NATIONALES

## POLITIQUE,

### **SORTIR DE L'IMPASSE COLONIALE DÉPARTEMENTALE**

Il y a 68 ans , le 19 mars 1946, le Parlement français transformait la Guadeloupe en département français. La colonie Guadeloupe subdivision de l'organisation étatique française devenait le département de la Guadeloupe autre subdivision de l'organisation politico administrative française. À ma connaissance , à l'exception de la CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE , aucune formation politique n'en a parlé . Ce silence est grave de la part du camp des nationalistes qui militent pour changer ce système .Ne pas évoquer et ne pas contester notamment ce jour là c'est en définitive accepter l'ordre colonial et départemental . Il en résulte que les jeunes générations ne peuvent pas comprendre ce qui s'est effectivement passé en 1946. Pour les conservateurs de l'ordre colonial et départemental, ce silence est une technique de banalisation d'un système qu'ils considèrent comme éternel . En 1946 ,avec cette loi , il s'agissait pour les français qui avaient construit un vaste empire colonial de tenter d'échapper aux griffes des Nations unies qui exigeaient la décolonisation . La Charte des Nations unies et son préambule avait été signée le 26 juin 1945 par les représentants des 50 pays et parmi ses dispositions il y avait une obligation de décolonisation. Simultanément à ce coup de force, la France a cependant inscrit la Guadeloupe sur la liste des pays à décoloniser conformément aux dispositions de la charte : deux poids et deux mesures qui en disent long sur la traditionnelle duplicité de la France . Pour les autorités françaises et les conservateurs de l'ordre colonial départemental en Guadeloupe , ce système est positif et soutenu par une majorité du peuple guadeloupéen . Il a permis aux guadeloupéens de se décoloniser et d'avoir le niveau de vie d'un pays développé tandis que les pays de notre région devenus indépendants sont considérés comme pauvres et incapables de financer par leurs propres moyens les coûts de l'homme . Ce discours est bien entendu fondé sur de graves

ambiguïtés . Devenir département , ne plus porter le qualificatif de colonies et appliquer les lois françaises dans leur totalité n'est pas de la décolonisation . Un pays colonisé est un pays gouverné administré par un autre pays que cette administration soit positive ou non . La loi de 1946 n'a donc pas changé cette domination . Elle a simplement créé les conditions pour que la loi française présentée comme supérieure applicable aux français soit dorénavant appliquée aux guadeloupéens . De même , confier à des guadeloupéens des postes de direction ne change en rien la domination . Les politiques de l'époque obnubilés par la volonté de l'élite guadeloupéenne de devenir française ont induit notre peuple dans l'erreur. Les nationalistes qui sont de véritables guadeloupéens souffrent encore aujourd'hui avec ce discours mensonger. La soit disant réussite sociale de ce système est un nouveau mensonge que nos compatriotes trop souvent gobent sans aucune analyse. Un pays qui compte 70000 chômeurs est un pays pauvre qui gaspille sciemment sa ressource principale, à savoir ses femmes et ses hommes. Et puis ce système nous a installé dans un véritable imbroglio diplomatique ce qui nous interdit de participer avec nos frères et voisins à la construction d'un ordre communautaire caribéen et américain qui constitue notre support naturel pour nous développer solidement . Il nous faut sortir de l'impasse de la colonisation départementalisation afin que nous puissions avec nos voisins construire l'entité qui nous permettra d'aborder les défis du 21<sup>e</sup> siècle. Tous les 19 mars il nous faut nécessairement ouvrir ce débat avec notre peuple.

**JEAN PAUL ELUTHER**

## **ORANGE ET LA DGSE NOUS ESPIONNENT**

Selon une note extraite des archives de la NSA par Edward Snowden, la DGSE, service de contre-espionnage français jouit d'un accès très privilégié au réseau de l'ancien France Télécom. En novembre dernier, Stéphane Richard, PDG d'Orange, avait déclaré que sa société voulait être exemplaire en matière de protection des données de ses clients. C'était, expliquait-il, l'une des priorités du groupe. Mais selon un document des services secrets techniques britanniques (GCHQ) extrait des archives de la NSA par Edward Snowden, les services de renseignement français disposent depuis des décennies d'un "accès total, indiscriminé et hors de tout

contrôle" aux réseaux d'Orange et aux flux de données qui y transitent. Interrogé par Reuters, l'opérateur affirme que cette coopération s'effectue en toute légalité : Orange, comme tous les opérateurs, a des relations avec les services de l'Etat en charge de la sécurité et des Français. Ces relations se font dans le strict respect des lois et en toute légalité, sous la responsabilité de l'Etat et du contrôle des juges. Selon le document de la GCHQ, la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) et l'opérateur historique français, dont l'Etat possède toujours 27%, "travaillent ensemble pour améliorer les capacités nationales d'interception sur les réseaux de communication et collaborent pour casser les cryptages de données qui circulent dans les réseaux". La collecte "libre de tout contrôle" concerne aussi bien des Français que des étrangers car les données "sont partagées avec des alliés étrangers comme le GCHQ", ajoute Le Monde. Cette coopération entre la DGSE et Orange serait portée par des personnes habilitées secret-défense au sein de l'opérateur et pérennisée depuis au moins 30 ans par des ingénieurs qui feraient la navette entre les deux institutions. Ce lien est en effet géré par "un très petit nombre de personnes", habilitées au secret-défense "au sein de trois services" :

La direction des réseaux, qui gère les stations d'atterrissage, où accostent les câbles sous-marins France Télécom-Orange touchant la France. et par lesquels transitent les flux massifs de données collectées ;

La direction internationale d'Orange, qui gère les filiales de téléphonie mobile ;

La direction sécurité, "chasse gardée des anciens de la direction technique de la DGSE", et "principal interlocuteur des services secrets".

Une source au plus haut sommet de l'Etat indique que si la puissance publique est devenue minoritaire au sein d'Orange, le plus ancien opérateur français est considéré comme une "délégation de service public". Sébastien Crozier, président du syndicat CFE-CGC d'Orange, estime que le recueil massif de données par les Etats "n'obéit à aucune loi" et que les opérateurs, quelle que soit leur taille, n'ont "pas les moyens de résister".

## LA FAIBLESSE DE L' INFLATION EN QUESTION ?

Lors d'une conférence sur la politique monétaire organisée à Paris le 10 mars 2014, Christian Noyer, Gouverneur de la Banque de France, a évoqué la question de la faiblesse de l'inflation. Après avoir souligné qu'une inflation durablement faible menace la réalisation de la stabilité des prix au sens où elle est définie par toutes les grandes banques centrales, il a noté que l'inflation a diminué dans l'ensemble des économies avancées, en particulier dans la zone euro. Pour M. Noyer, les raisons de cette faible inflation sont multiples : sous-utilisation des capacités de production ; baisse des prix des matières premières ; impact de l'ajustement des bilans du secteur bancaire ; évolution du taux de change (« la récente appréciation de l'euro a exercé une forte incidence désinflationniste »). M. Noyer a ensuite souligné qu'une faible inflation ne signifie pas déflation. La déflation est un processus cumulatif de diminution de l'indice global des prix, alimenté par des anticipations négatives, une « spirale pernicieuse », qui pousse les consommateurs à différer leurs achats et qui, en alourdissant la charge réelle de la dette, incite à différer l'investissement. De ce point de vue, a noté M. Noyer, « il n'y a pas actuellement de déflation dans la zone euro : les prix, et surtout les salaires nominaux, continuent d'augmenter et les anticipations d'inflation demeurent fermement ancrées en territoire positif ». Toutefois, a-t-il également souligné, « une inflation trop basse comporte des dangers et des risques très significatifs » : elle réduit la marge de manœuvre nécessaire pour un ajustement à la baisse des prix relatifs et des salaires réels qui sont absolument nécessaires dans la zone euro pour permettre à certains pays, dont la France, de regagner de la compétitivité ; elle permet difficilement de parvenir aux taux d'intérêt réels bas, voire négatifs, dont les économies avancées ont toutes besoin à l'heure actuelle ; enfin, elle accroît le risque que l'économie soit véritablement en déflation si jamais elle subit un choc négatif. En résumé, pour Christian Noyer « c'est précisément parce que le processus de déflation est difficile à inverser que même les faibles probabilités qu'il se déclenche ne doivent pas être négligées et qu'il convient de les prendre pleinement en compte dans l'élaboration de la politique économique. »

## **DE NOUVELLES RÈGLES POUR LA PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES EN FRANCE ET EN GUADELOUPE**

Dans le cadre de la loi du 2 janvier 2014, qui habilite le Gouvernement à simplifier et sécuriser la vie des entreprises, la garde des Sceaux, Christiane Taubira, a présenté en Conseil des ministres une ordonnance portant réforme de la prévention des difficultés des entreprises et des procédures collectives. Cette ordonnance a pour but de renforcer la prévention en amont de la difficulté des entreprises. Ainsi, le chef de l'entreprise en difficulté sera encouragé à s'adresser au tribunal le plus rapidement possible. L'ordonnance repose donc sur cinq axes principaux :

le renforcement de la sécurité juridique, avec une amélioration de la procédure de déclaration et de vérification des créances, et de la coordination des dispositions des procédures collectives avec les droits des salariés ;

le rééquilibrage du rôle des principaux acteurs du droit des entreprises en difficultés (notamment les créanciers, les débiteurs, les personnes physiques ou morales et les associés) ;  
l'allègement de la procédure de liquidation judiciaire pour les petites entreprises et les entreprises individuelles ;  
l'amélioration de l'impartialité des tribunaux et de l'indépendance des mandataires de justice ;

et enfin, le renforcement du rôle du Ministère public.  
Grâce à ce texte, la procédure de liquidation des petites entreprises devrait enfin se voir simplifiée.

**RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION**

## SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

### LE 20 MARS : JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

La langue française et les valeurs de solidarité et de dialogue des cultures portées par la Francophonie sont célébrées partout dans le monde, le 20 mars, Journée internationale de la Francophonie. Des milliers d'événements sont organisés à l'occasion de ce rendez-vous incontournable qui, bien au-delà de l'espace francophone, s'exporte dans plus d'une centaine de pays. La date du 20 mars a été retenue en commémoration de la signature, en 1970 à Niamey (Niger), du traité portant création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), aujourd'hui Organisation internationale de la Francophonie.

#### **Le message du Secrétaire général de la Francophonie**

Lorsque nous sommes seuls à espérer et à vouloir, cela ne demeure bien souvent qu'un espoir et un vœu, mais lorsque nous espérons et voulons, ensemble, une nouvelle réalité prend inmanquablement forme. Alors célébrons, en ce 20 mars, la force stimulante que nous confère la Francophonie. Célébrons les liens puissants que nous confèrent la langue, les valeurs, les espoirs et les ambitions que nous partageons. Célébrons une manière « francophone » de vivre ensemble, d'être au monde et de concevoir le monde. Parce que la Francophonie, c'est d'abord la volonté de dire NON !NON aux aspects les plus néfastes de la mondialisation, une mondialisation oublieuse de l'Homme, de sa dignité, de sa liberté, de ses droits les plus élémentaires, faute d'éthique, de régulations, de volontarisme. NON aux inégalités économiques, sanitaires, éducatives, numériques toujours plus marquées. NON aux conflits oubliés, aux populations civiles, singulièrement les femmes, abandonnées aux exactions les plus viles. NON à l'impunité et à l'immunité des auteurs de crimes contre l'humanité. NON à l'uniformisation culturelle et linguistique qui menace le patrimoine intellectuel et la création mondiale, mais aussi la démocratie internationale. NON au relativisme culturel qui défie l'universalité des droits de l'Homme et



menace la paix. Mais la Francophonie, ce n'est pas pour autant vouloir cristalliser les contestations, les colères, les frustrations, c'est vouloir les dépasser en éradiquant leurs causes. C'est vouloir, dans notre espace, promouvoir l'éducation et la formation, l'enseignement supérieur et la recherche, et développer la coopération au service du développement durable. C'est vouloir accompagner l'ancrage de l'Etat de droit, de la démocratie et des droits de l'Homme, tant à l'échelle nationale qu'internationale. C'est vouloir, dans l'urgence comme dans le long terme, dans la prévention structurelle et l'alerte précoce comme dans la consolidation, œuvrer à la résolution politique, judiciaire, voire militaire de toutes les crises et de tous les conflits qui déchirent nombre de nos pays. C'est vouloir s'investir sans relâche pour que la langue française demeure, aux côtés d'autres grandes langues internationales, la langue de la création, de la recherche, de l'innovation, de la société de l'information, de l'emploi, la langue officielle et de travail des organisations internationales. C'est vouloir, pour ce faire, renforcer sans cesse un multilatéralisme véritablement assumé, dans la concertation comme dans l'action. C'est vouloir fédérer les énergies agissantes des réseaux de la société civile et des organisations non gouvernementales. C'est vouloir se mobiliser pour améliorer la situation et la condition des femmes, actrices majeures, mais aux potentialités encore trop peu reconnues. C'est vouloir susciter les jeunes vocations, révéler les jeunes talents, pour mieux s'adjoindre leurs compétences. La Francophonie, c'est donc avoir l'audace de penser que nous avons, ensemble, une emprise sur notre destinée commune. Que cette Journée internationale de la Francophonie soit donc l'occasion de fêter, avec enthousiasme et fierté, cet optimisme de l'espérance et cette audace de la volonté.

## **LA FED FIXE UN NOUVEAU CAP POUR SA POLITIQUE MONÉTAIRE**

Présidé pour la première fois par Janet Yellen, le Comité de politique monétaire de la Fed (FOMC) a sans surprise décidé de diminuer de 10 milliards de dollars supplémentaires ses injections mensuelles de liquidités. Celles-ci ne sont désormais "plus que" de 55 milliards de dollars chaque mois. A ce rythme, le programme de rachats d'actifs en cours, le QE3, prendra fin "à l'automne" 2014, selon les propres termes de la présidente de l'institution. Pourtant, la croissance de l'économie américaine a ralenti ces derniers mois.

Ce qui fait craindre aux partisans d'une poursuite du QE3 une réduction trop précipitée des injections de liquidités. Mais Janet Yellen explique ce ralentissement assez prononcé par des conditions météorologiques difficiles qui ont ralenti l'économie. Les États-Unis ont en effet fait face à un hiver particulièrement rigoureux. Par ailleurs, poursuivre la politique de la planche à billets comporte des risques à terme. Mais la fin programmée du QE3 ne signifie pas que la Fed va cesser de soutenir l'économie américaine par une politique de taux bas, susceptible de fluidifier le crédit et donc de soutenir la reprise. Le FOMC a en effet voté le maintien du taux de base à 0,25%. En revanche, si le taux ne change pas, la forward guidance, qui permet aux marchés d'anticiper les intentions de la Fed est clairement remise en cause. Jusque là, la Fed avait en effet lié la remontée du taux directeur à une baisse du taux de chômage à 6,5%, avant de dire qu'elle irait bien en dessous. Désormais, elle souhaite faire reposer sa politique de taux sur un élément plus qualitatif en prenant notamment en compte le taux de participation. Ce dernier fait état du nombre de personnes qui travaillent sur le nombre d'actifs total, et permet ainsi d'avoir une meilleure vision du nombre de découragés qui font baisser artificiellement le taux de chômage. L'abandon d'un critère défini permet par ailleurs à la Fed de rester libre de choisir le moment opportun pour relever son taux directeur. En effet, un chômage actuellement à 6,7% faisait craindre l'arrivée prochaine de cette échéance tant redoutée par les marchés, alors que la croissance ne satisfait pas et que l'inflation est encore bien en dessous de l'objectif de 2%. Mais pressée de donner une direction claire aux investisseurs, Janet Yellen a pour la première fois donné une date précise pour la prochaine hausse : "de l'ordre de six mois" après la fin des rachats d'actifs, soit au début de l'année 2015. Une annonce à laquelle les marchés ont mal réagi."En abandonnant le Forward guidance défini avec un seuil, la Fed fait comme la Banque d'Angleterre il y a quelques semaines. Au Royaume Uni le seuil de taux de chômage était de 7%, il a été touché au mois de janvier 2014. C'était beaucoup trop rapide et c'est pour cela que la BoE a indiqué qu'elle regarderait désormais toute une série d'indicateurs sans pour autant s'engager sur des seuils prédéfinis.

### OÙ EN EST L'ÉCONOMIE DU VENEZUELA?

Le président de la banque centrale vénézuélienne Nelson Merentes a estimé dimanche 16 mars que le pays traversait une « crise économique ». Un constat nécessaire, un mois et demi après le début des troubles dans le pays, qui connaît de violentes manifestations, et quatorze années après l'arrivée au pouvoir d'Hugo Chavez (1954-2013). Le Venezuela se classe dans le peloton de tête des pays les plus touchés par l'inflation (qui a atteint 57,3 % entre février, par rapport à l'année précédente), l'une des causes, avec les pénuries, la corruption et la criminalité, des troubles qui agitent le pays et ont provoqué la mort de 29 personnes. Le patron de la banque centrale a annoncé la création d'un marché des changes, appelé Sicad 2, censé entrer en vigueur d'ici quelques jours et permettre de faire baisser le taux de change de la monnaie nationale, le bolivar, avec le dollar américain. Si Hugo Chavez, mort en mars 2013 et auquel a succédé Nicolas Maduro, a réduit la pauvreté (la réduction des inégalités a été la plus forte de l'Amérique latine sur la dernière décennie), il a surtout utilisé le pétrole. Cependant, le vieillissement des infrastructures, le manque d'investissement et la hausse de l'endettement de l'entreprise pétrolière d'Etat PDVSA ont rendu l'or noir moins rentable, en dépit du cours encore très haut du baril sur les marchés financiers. Le pays doit en outre « payer une large partie de ses dettes vis-à-vis de la Chine avec un baril en dessous du prix du marché ». Les réserves du Venezuela sont constituées à 72 % d'or, le métal précieux servant à garantir des prêts. Si l'on exclut l'or, les réserves du pays ne couvrent que deux mois d'importations. Des réserves de crédit aussi basses empêchent l'exécutif de couvrir les besoins en financement du pays ou encore le coût de la subvention du prix de l'essence (le plus bas du monde à 0,15 dollar le litre). Et les fuites de capitaux n'arrangent pas les affaires du gouvernement qui va devoir choisir entre rembourser ses dûs pour rassurer les investisseurs ou injecter de l'argent dans l'économie pour calmer les tensions sociales. Les réserves du Venezuela ont drastiquement diminué en dix ans. Dernier élément, le CDS (credit default swap, produit financier reflétant la croyance des marchés dans la capacité de rembourser sa dette) du pays est monté à 1 357 points le 17 mars, soit plus que l'Argentine mais

bien moins que l'Ukraine. Ce taux très élevé est le reflet du manque de confiance des marchés financiers occidentaux dans la capacité du pays à sortir de cette crise en honorant ses remboursements.

## **RUSSIE**

### **MOSCOU RÉPLIQUE**

La Russie a adopté des sanctions contre des responsables américains en réaction à la publication par Washington d'une "liste noire" de citoyens russes frappés de restrictions de visas et de gels d'avoirs aux Etats-Unis. "Le ministère russe des Affaires étrangères a adopté des sanctions contre plusieurs fonctionnaires et parlementaires américains en réaction à la publication par l'administration américaine d'une liste d'officiels et députés à l'Assemblée fédérale russe frappés de sanctions à titre de "punition" pour le soutien qu'ils avaient accordé au référendum en Crimée", a indiqué le ministère dans un communiqué. La liste noire russe comprend neuf hommes politiques américains: les conseillers du président Caroline Atkinson, Daniel Pfeiffer et Benjamin Rhodes, le chef de la majorité démocrate au Sénat Harry Reid, le chef républicain de la Chambre des représentants du Congrès US John Boehner, le président de la commission des Affaires étrangères au Sénat, Robert Menendez, les sénateurs John McCain, Mary Landrieu et Daniel Coats. Pour le moment, la liste russe ne comprend pas d'hommes d'affaires ou dirigeants de groupes américains. Le président américain Barack Obama a annoncé jeudi l'adoption de nouvelles sanctions américaines contre Moscou suite à l'adhésion de la Crimée à la Russie.

## **RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA**

### **MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX**

#### **ASIE**

La Bourse de Tokyo a fini en forte baisse jeudi, tombant à un creux de six semaines sous le coup, comme Wall Street la veille, des craintes de voir la Réserve fédérale américaine relever ses taux d'intérêt plus tôt que prévu. L'indice Nikkei a perdu 1,65%, soit 238,29 points, à 14.224,23 et le Topix, plus large, a cédé 18,36

points (-1,58%) à 1.145,97. Après avoir déjà perdu plus de 6% la semaine dernière, le Nikkei accuse sa deuxième baisse hebdomadaire de suite (-0,72%), la Bourse de Tokyo étant fermée vendredi pour cause de jour férié. A l'issue de la réunion de son comité de politique monétaire, la Fed a abandonné le critère du taux de chômage comme seuil clé pour juger de la capacité de l'économie à supporter une hausse des taux d'intérêt, en expliquant qu'un tel relèvement dépendrait désormais d'une série d'indicateurs sur l'état de santé de l'économie américaine. Elle a également annoncé, comme prévu, une nouvelle réduction de 10 milliards de dollars de ses achats mensuels d'obligations sur les marchés, les ramenant ainsi à 55 milliards contre 65 milliards actuellement, tout en confirmant qu'elle poursuivrait sans doute le démantèlement de son programme d'assouplissement quantitatif (QE) à un "rythme mesuré. Lors d'une conférence de presse, sa président Janet Yellen a en outre surpris les marchés en précisant que le relèvement des taux d'intérêt pourrait avoir lieu quelque chose comme six mois après la fin, prévue cet automne, du programme de rachats d'actifs de la Fed.

## ÉTATS UNIS

Wall Street a fini sa course en assez nette progression ce jeudi soir, rassuré par certains indicateurs économiques américains supérieurs aux attentes. Les investisseurs semblent donc avoir retrouvé le moral malgré les commentaires hier de la nouvelle présidente de la Fed concernant l'évolution des taux d'intérêt aux Etats-Unis. Par ailleurs, les tensions entre la Russie et les Etats-Unis autour de l'Ukraine n'ont pas empêché les indices US de repartir à la hausse aujourd'hui... Le Dow Jones a gagné 0,67% à 16.331 pts, le Nasdaq a progressé de 0,27% à 4.319 pts, et le S&P500 a grimpé de 0,60% à 1.872 pts. Selon le Département américain au travail ce jeudi, les inscriptions hebdomadaires au chômage pour la semaine close le 15 mars 2014 se sont établies au nombre de 320.000, contre un consensus de place de 325.000 et un niveau de 315.000 une semaine plus tôt. La moyenne à quatre semaines s'établit à 327.000, contre 330.500 une semaine auparavant. L'indice d'activité manufacturière régionale de la Fed de Philadelphie pour le mois de mars 2014 est ressorti à +9 points, contre un consensus de place de +3 points environ et un niveau de -6,3 rapporté un mois avant. Il s'agit donc d'un très important rebond pour cet indicateur "Philly Fed", qui indique maintenant une nette expansion de l'activité, après sa faiblesse du mois de février.

## EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé dans le désordre jeudi, tandis que le dollar poursuivait son rebond et que les obligations perdaient du terrain, les marchés mondiaux s'efforçant de prendre en compte la perspective d'un relèvement plus rapide que prévu des taux d'intérêt aux Etats-Unis. À Paris, l'indice CAC 40 a terminé en hausse de 0,46% à 4.327,91 points, soutenu par les premières informations de presse sur le relèvement de l'offre d'achat de Bouygues sur SFR, annoncée après la clôture. L'action Bouygues, qui perdait 0,5% avant ces informations, a fini en hausse de 2,71%, alors que son rival Numericable, qui gagnait 4,6% a fini en baisse de 3,3%. Vivendi a pris 1,22% et Iliad 5,17%. Ailleurs en Europe, le Footsie britannique a perdu 0,47% mais le Dax allemand a gagné 0,21%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 prenait 0,41% et le FTSEurofirst 300 progressait de 0,06%. Aux valeurs, le secteur de l'assurance (+0,75%) figure parmi les plus fortes hausses sectorielles avec les produits de base (+0,62%) et les technologiques (+0,73%), grâce notamment à la hausse de 3,93% de l'action Axa, plus forte hausse de l'indice Euro Stoxx 50 et des néerlandais ING (+2,37%) et Aegon (+4,22%).

## CHANGE

L'euro poursuivait son recul jeudi face au dollar, évoluant à son plus bas niveau depuis début mars, le billet vert profitant d'attentes d'un resserrement anticipé de la politique monétaire américaine au lendemain d'une réunion de la banque centrale du pays. Vers 19H00 GMT, l'euro valait 1,3777 dollar - après être tombé vers 11H20 GMT à 1,3747 dollar, son niveau le plus faible depuis le 6 mars, contre 1,3827 dollar mercredi vers 21H00 GMT. La monnaie unique européenne baissait également face à la devise nipponne, à 141,14 yens contre 141,53 yens mercredi soir. Le dollar montait un peu face à la monnaie japonaise, à 102,43 yens contre 102,32 yens mercredi. Le dollar confortait ses gains après un communiqué du Comité de politique monétaire de la Fed (FOMC) et une conférence de presse de la présidente de la banque centrale américaine, Janet Yellen, jugés confiants, observait Sue Trinh, analyste chez RBC Capital Markets. Vers 19H00 GMT, la livre britannique progressait légèrement face à l'euro, à 83,47 pence pour un euro, mais baissait face au dollar, à 1,6503 dollar pour une livre, tombant même vers

14H00 GMT à 1,6480 dollar, un nouveau plus bas en cinq semaines. La monnaie suisse se stabilisait face à l'euro, à 1,2176 franc suisse pour un euro, après avoir atteint vers 10H50 GMT 1,2203 franc, son niveau le plus faible en près de deux semaines. Le franc baissait face au dollar, à 0,8838 franc suisse pour un dollar, tombant même vers 10H50 GMT à 0,8869 franc suisse, au plus bas en deux semaines. La devise chinoise a terminé à 6,2286 yuans pour un dollar, son niveau le plus faible en clôture depuis fin février 2013, contre 6,1943 yuans la veille. L'once d'or a fini à 1.327 dollars au fixing du soir - après être tombée vers 12H20 GMT à 1.320,57 dollars, son niveau le plus faible en près de trois semaines - contre 1.338 dollars mercredi.

## **MATIÈRES PREMIÈRES**

Les cours du pétrole sont repassés sous le seuil des 100 dollars jeudi à New York, fragilisés par un dollar fort malgré la persistance de risques géopolitiques et une nouvelle montée des tensions dans la crise ukrainienne. Le baril de light sweet crude (WTI) pour livraison en avril, dont il s'agissait du dernier jour de cotation, a glissé de 94 cents, à 99,43 dollars, sur le New York Mercantile Exchange (Nymex). A Londres, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mai s'est hissé à 106,45 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 60 cents par rapport à la clôture de mercredi. Le marché a eu la gueule de bois après les annonces de la Fed (la Réserve fédérale américaine) mercredi et de sa présidente, Janet Yellen au cours d'une conférence de presse, a relevé Matt Smith, de Schneider Electric.

## **RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION**

## **MANAGEMENT, PATRIMOINE, DROIT**

### **LA LOI RELATIVE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU 5 MARS 2014**

La loi n° 2014-288 relative à la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale a été publiée au Journal Officiel le 6 mars 2014. Elle transpose notamment l'accord national interprofessionnel du 14 décembre 2013 sur la formation professionnelle. Elle apporte de nouvelles dispositions notamment en matière de formation

professionnelle et de « démocratie sociale ».

## **Formation professionnelle et emploi (Titre I)**

Souvent cité comme la mesure phare de la réforme, le compte personnel de formation (CPF) est institué à compter du 1er janvier 2015. Ouvert à toute personne d'au moins 16 ans en situation d'emploi, en recherche d'emploi ou accompagnée dans un projet d'orientation et d'insertion, ce compte a vocation à remplacer le DIF et sera alimenté en heures de formation chaque année jusqu'à 150 heures sur 7 ans (contre 120 actuellement pour le DIF). Il pourra faire l'objet d'abondements. Le CPF devrait être géré par un traitement automatisé de données extérieur à l'entreprise (« système d'information du compte personnel de formation »). Il sera intégralement transférable et pourra s'adosser à d'autres dispositifs de formation existants. A noter que les formations par le biais du CPF ne devront en principe faire l'objet d'un accord de l'employeur que pour celles suivies durant le temps de travail. Par ailleurs, un nouveau mode de financement de la formation professionnelle est mise en place. Il se manifeste notamment par la disparition de la déclaration fiscale 2483. Les employeurs auront à verser une contribution unique à un seul OPCA (0,55 % de la masse salariale pour les entreprises de moins de 10 salariés ; 1 % pour les entreprises d'au moins 10 salariés). Ces versements sont mutualisés et sont gérés paritairement au sein de sections consacrées respectivement au financement du FPSPP, du CIF, du CPF, des actions de professionnalisation et du plan de formation. Par ailleurs, un mécanisme de « fongibilité asymétrique » est instauré permettant « d'orienter des versements d'entreprises de plus de 50 salariés vers les entreprises de moins de 50 salariés ». Est prévu, en outre, l'instauration, dans toutes les entreprises, d'un entretien professionnel tous les deux ans, ou après certains congés, sur les perspectives d'évolution professionnelle. L'objectif annoncé est de mieux apprécier l'évolution des compétences des salariés et de favoriser leur progression professionnelle. L'entretien doit donner lieu à la rédaction d'un document remis au salarié. Par ailleurs, tous les six ans l'employeur doit procéder à un récapitulatif du parcours professionnel du salarié. A noter, enfin, les dispositions suivantes :

◆réforme de l'apprentissage avec notamment la possibilité de conclure des contrats d'apprentissage pour une durée indéterminée



(qui comprendra une période d'apprentissage durant laquelle l'apprenti bénéficiera des mêmes protections qu'auparavant), des financements supplémentaires et le renforcement des missions des centres de formation pour apprentis...

◆ renforcement du dialogue social sur la GPEC et la formation dans les entreprises et les branches ;

◆ création des « périodes de mise en situation en milieu professionnel » pour les personnes en difficulté d'insertion professionnelle ;

◆ développement de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ;

## **Démocratie sociale (Titre II)**

Les dispositions suivantes sur ce volet sont :

◆ de nouvelles règles de détermination de la représentativité des organisations patronales. Les organisations patronales seront ainsi habilitées à négocier et signer des accords si elles remplissent plusieurs critères, dont celui de l'audience apprécié par le nombre d'entreprises adhérentes (au moins 8% des adhérents aux organisations professionnelles dans une même branche). Au niveau national, les organisations patronales devront être représentatives dans les quatre secteurs de l'industrie, construction, commerce et service.

◆ ajustements des dispositions sur la représentativité des organisations syndicales de salariés issues de la loi du 20 août 2008 avec notamment deux séries de dispositions : « sécurisation du processus électoral dans l'entreprise » (par exemple délai minimal pour l'invitation à la négociation du protocole pré-électoral allongé à 15 jours...) et « renforcement de la légitimité des syndicats »

◆ assouplissement des règles de désignation des délégués syndicaux.

◆ financement des organisations patronales et syndicales à travers la mise en place d'un fonds paritaire de financement dédié qui aura notamment vocation à assurer le financement des missions d'intérêt général accomplies par les partenaires sociaux. Ce fonds

sera alimenté par une contribution des entreprises, des organismes paritaires et des pouvoirs publics en fonction des missions qu'il est amené à financer. Selon la présentation du dispositif par le ministère du travail : « ce cadre doit se substituer aux financements qui existaient hier, en premier lieu les financements qui sont aujourd'hui issus de la formation professionnelle. Le financement du paritarisme et de la formation professionnelle sont désormais séparés » .

◆ instauration d'un ensemble de règles visant à la transparence des comptes des comités d'entreprise en rendant notamment obligatoires la désignation d'un trésorier et la conservation des documents comptables pendant 10 ans. En outre, en fonction de leurs ressources, les CE seront soumis à différentes obligations en matière d'établissement des comptes (par exemple, obligation pour les grands CE de présenter des comptes certifiés et de mettre en place une commission des marchés publics)

### **Inspection et contrôle (Titre III)**

Le contrôle de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage a été renforcé ainsi que les exigences en matière de contrôle de la qualité des certifications. En revanche, les dispositions relatives à la réforme de l'inspection du travail, initialement prévues, ont été retirées et devraient faire l'objet d'une proposition de loi.

## **RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD**

# **T**ABLEAU DE BORD

### **LE SMIC**

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse , le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent .

### **INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS**

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de

0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

## **INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION**

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

## **POPULATION**

POPULATION 2012: 404 635 habitants

### **OFFRE**

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand ( 2 732 )

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

### **DEMANDE**

CONSOMMATION 2012: 8 467 ( **4895** ménage et **3572** administration )

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

### **PRIX**

JANVIER 2014 : -0,3 % sur un mois ; -0,5 % sur un an .

## **EMPLOI , CHÔMAGE**

DEMANDEURS D'EMPLOI ( A B C ) en janvier 2014:68 470 ( +4,6% sur un an ).

OFFRES D'EMPLOI en janvier 2014 : 216.

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand )

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires ( état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

## **ENTREPRISES CRÉÉES**

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

[http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire\\_economique\\_c/](http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/)

## **AGENDA DU MOIS DE MARS 2014**

- Déclaration et paiement de la TVA correspondant aux opérations de février 2014 et, éventuellement, demande de remboursement du crédit de TVA au titre du mois de février 2014.

### **MARS 01**

- Entreprises de 20 salariés et plus : déclaration annuelle d'emploi des travailleurs handicapés, et éventuellement, paiement de la contribution à l'Agefiph.

### **MARS 05**

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés au plus tard le 28 février 2014. • Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS. • Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

### **MARS 08**

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : relevé des contrats de travail conclus ou résiliés en février 2014 à transmettre à la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

### **MARS12**

- Assujettis à la TVA réalisant des opérations intracommunautaires : dépôt auprès des douanes de la déclaration d'échanges de biens et de la déclaration européenne des services pour les opérations intervenues en février 2014.

## **MARS 15**

- Entreprises dont l'effectif est supérieur à 9 et inférieur à 50 salariés, et entreprises de 9 salariés au plus ayant opté pour le paiement mensuel des charges sociales : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 novembre 2013 : paiement du solde de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale ainsi que, le cas échéant, de la contribution exceptionnelle.
- Employeurs assujettis à la taxe sur les salaires : paiement de la taxe sur les salaires payés en février 2014 lorsque le total des sommes dues au titre de 2013 excédait 10 000 €.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés : versement de l'acompte d'IS, de l'acompte de contribution sociale, le cas échéant, du versement anticipé de la contribution exceptionnelle, le cas échéant, et de la contribution sur les dividendes distribués, le cas échéant.
- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés dans les 10 premiers jours de mars 2014.

## **MARS 20**

- Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).
- Professionnels libéraux: paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).

## **MARS 25**

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés entre le 11 et le 20 mars 2014.

## **MARS 31**

- Entreprises assujetties à la participation-construction : versement de la participation de 0,45 % des salaires 2012.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30

septembre 2013 : télétransmission de la déclaration annuelle des résultats et des documents annexes. • Entreprises de 10 salariés ou plus : date limite d'engagement de certaines dépenses déductibles de la participation à la formation professionnelle continue. • Établissements créés ou repris en 2013 : déclaration provisoire n° 1447-C relative à la cotisation foncière des entreprises (CFE) à transmettre au service des impôts.

**LA NATION À VOTRE SERVICE**